Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 007-200072007-20250320-DE_2025_024-DE

Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

publié sur le site internet de la collectivité le 25 mars 2025

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 20 mars 2025

Membres en exercice : 37
Présents : 28

Votants : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

Date de Convocation : 15 mars 2025

Le jeudi vingt mars 2025 à 17 heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Franck MEJEAN, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

Représentés : Geneviève DUNY représentée par Jérôme DELDON, Anne-Marie MARION représentée par Martine IMBERT, Jean LINOSSIER représenté par Michel LOUIS.
Absents : Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN, John SERROUL
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2025_024 : Annulation de deux titres de recettes sur le Budget Général (Groupama)

Le Président informe le Conseil communautaire que deux titres annulatifs ont été émis à tort en 2018 (titres 239 et 281).

En effet, le titre 239/2018 a réduit le mandat 274/2017 et le titre 281/2018 a réduit une seconde fois le mandat 274/2017.

Il s'agit de régulariser des écritures passées dans le cadre de la résiliation d'un contrat d'assurances. La résiliation du contrat est intervenue le 01/03/2018.

Le Président propose au Conseil communautaire de régulariser cette situation en émettant, sur le budget principal, un mandat au 673 pour un montant de 1 761.92 €.

Apres en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition du Président et annule les titres 239/2018 et 281/2018 pour un montant de 1 761.92 €.

Fait et délibéré à Coucouron, le 21 mars 2025

Le Président,
Jacques GENEST